



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 2 VALLÉES

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Communautaire

DATE DU CONSEIL : 18 avril 2017

Délibération n°33/2017

DATE D'ENVOI DES CONVOCATIONS : 7 avril 2017

DATE D'AFFICHAGE DES CONVOCATIONS : 7 avril 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 31

- Présents : 23
- Votants : 27 dont 4 ayant donné pouvoir

L'an deux mille dix-sept, le mardi dix-huit avril, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des 2 Vallées sis 23 rue de la Chapelle Saint-Blaise à Milly-la-Forêt, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMONNOT, Président de la Communauté de Communes des 2 Vallées.

Présents : M. BOUSSAINGAULT pour Boigneville ; M. DENIBAS, Mme BERGDOLT , M. GÉRARD pour Boutigny sur Essonne; M. COUDURO pour Buno-Bonnevaux ; Mme VIEIRA pour Courances ; M. DUVAL pour Courdimanche-sur-Essonne ; M. EECKEMAN pour Gironville sur Essonne , M. LECLAIR, Mme MOULINOUX, M. DUCHESNE pour Maise ; Mme BOBAULT, M. SAINARD ; M^{me} ESTRADÉ, M. ANNA, M. VIGUERARD, M. TROTIN pour Milly La Forêt; M. SIMONNOT, Mme DEZERT pour Moigny-sur-École ; Mme DELHOTAL pour Mondeville ; M. PAGES pour Prunay-sur-Essonne ; M. BERTHON pour Soisy sur Ecole ; M. LANDOLFI pour Videlles.

Absents excusés donnant pouvoir :

M. MEUNIER pour Boutigny sur Essonne donne pouvoir à Mme BERGDOLT
M. KEES pour Dannemois donne pouvoir à Mme VIEIRA
Mme LEBRETON pour Milly La Forêt donne pouvoir à Mme ESTRADÉ
Mme CHAPPOT pour Soisy sur Ecole donne pouvoir à M. BERTHON

Absents excusés :

Mme RIVIERE pour Milly La Forêt
M. DALET pour Maise
Mme BELLANGER pour Boutigny sur Essonne
M. HAZARD pour Oncy sur Ecole

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer valablement en application de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ CONCERNANT LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF SUR MONDEVILLE**

Le Conseil Communautaire,

Vu le code des marchés publics,

Considérant le résultat du marché public pour les travaux d'assainissement sur la commune de Mondeville alloti en 3 lots,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE le marché :

- **Pour le lot 1** : à CISE TP, ZA route de la Falaise, 14540 Garcelles Secqueville pour un montant de 1 004 734 € HT
- **Pour le lot 2** : à ERSE, ZA de Chatenay, 9 rue des messagers, 37120 Rochecorbon pour un montant de 285 120 € HT
- **Pour le lot 3** : à GIRARD, route de Saulon, 21220 Gevrey-Chambertin pour un montant de 809 895 € HT

Pour extrait conforme,
Le Président,




Pascal SIMONNOT

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet).